Département : CREUSE Canton : LA SOUTERRAINE Commune : LA SOUTERRAINE



ARRÊTÉ DU MAIRE

LE MAIRE DE LA SOUTERRAINE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2211.1 et suivants,

VU le Code de la Route et notamment les articles R44 et 225.

VU l'arrêté Ministériel du 24 Novembre 1967 sur la signalisation des routes, autoroutes, modifié et complété,

VU l'article R.610-5 du code pénal,

VU la demande présentée par Monsieur TRAFFORD Damian, représentant la Bibliothèque Anglaise, n°39 Aubepierre - 23160 AZERABLES, à l'effet d'obtenir l'autorisation d'interdire la circulation et le stationnement sur la Place d'Armes à l'occasion de la manifestation (80ème anniversaire de la Libération) organisée, le jeudi 08 mai 2025 de 8 h 00 à 19 h 00.

CONSIDERANT que toutes mesures de sécurité doivent être prises pour permettre le bon déroulement de la manifestation.

ARRETE

- <u>Article 1</u>: La manifestation décrite dans la demande susvisée est autorisée sous réserve du respect des conditions suivantes :
- Article 2: Pendant la manifestation, la circulation et le stationnement seront interdits sur toute la place d'Armes du mercredi 07 mai 2025 à 18 h 00 au jeudi 08 mai 2025 à 19 h 00.
- <u>Article 3</u>: Le présent arrêté sera publié et affiché par le demandeur conformément à la réglementation en vigueur.
- Article 4: Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa date de notification ou publication.
- <u>Article 5</u>: Toute la signalisation et pré-signalisation réglementaires seront mises en place par le demandeur et sous sa responsabilité, conformément à la réglementation en vigueur.
- Article 6: Madame La Lieutenante de la communauté de Brigade de Gendarmerie, et Monsieur le Maire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait en Mairie de La Souterraine, le premier avril deux mille vingt-cinq.

Destinataires :

- Monsieur Le Maire de La Souterraine,
- Madame la Lieutenante de la communauté de Brigade de Gendarmerie de La Souterraine,
- Monsieur TRAFFORD Damian, Bibliothèque Anglaise.

Pour le maire & les.....

Adjoint(s) empê**ché(s)**

int

Le Maire,

enne LEJEUNE